



مركز بحوث الرقابيين الأفارقة

African Ombudsman Research Centre

Centre de Recherche des Ombudsmen Africains

Centro de Investigação da Provedoria de Justiça Africana

COMPTE RENDU DE LA 13^e REUNION DU CONSEIL

24 février 2016

Salle de conférence du Droit Maritime /CROA

Howard Collège, Université de KwaZulu-Natal

Durban, Afrique du Sud

HEURE: 9 heures à 17 heures

PRESENCE:

PRESIDENT: Me Thulisile Madonsela, (Protecteur du Citoyen – Afrique du Sud)

MEMBRES: Mme Fozia Amin (Ombudsman – Ethiopie)

Prof Managay Reddi (Doyen-Faculté de Droit -UKZN)

Dr Paulo Tjipilica (Provedor de Justica – Angola)

Mme Alima Traoré (Médiateur du Faso)

OBSERVATEURS: Me Kevin Malunga (Protecteur du Citoyen Adjoint – Afrique du Sud)

Mr Momelezi Kula (Intérim du Directeur exécutif- Protecteur du Citoyen - Afrique du Sud)

Mr Myolisi Zweni (Protecteur du Citoyen – Afrique du Sud)

Mr Franky Lwelela (CROA)

Dr Annie Devenish (CROA)

Ms Ouédraogo Sylvie (Médiateur du Faso)

Mr Leul Seyoum (Ombudsman, Ethiopie)

Mr Manuel da Costa (Provedor de Justica – Angola)

APOLOGIES: Prof John Mubangizi (DVC – UKZN)

Juge Edmond Cowan (Ombudsman, Sierra Leone)

1. Ouverture par le Président du CROA

Le Président du CROA, Thuli Madonsela a commencé la réunion par l'accueil de toutes les personnes présentes, en particulier le Président en exercice de l'AOMA, Madame Fozia Amin, l'ancien Président, Dr Tjipilica, et l'ancien Vice-président Madame Traoré. Ont été également entendus, des remerciements spéciaux à l'endroit de l'hôte ; le Prof Reddi et au Protecteur du Citoyen adjoint de l'Afrique du Sud, Mr Kevin Malunga. Le Président a rappelé aux membres du Conseil de son départ à la fin de l'année comme étant la raison pour laquelle il a jugé bon de venir avec son adjoint pour faciliter la continuité. Il a ensuite souhaité la bienvenue au nouveau Directeur *ad interim* du Centre, Annie Devenish, tout en remerciant l'Université pour le maintien des activités au Centre en collaboration avec M. Momelezi, et le Chargé de la communication et du plaidoyer au Centre, Mr Franky Lwelela. C'était un moment difficile pour le Centre, souligne-t-elle; sans Directeur Exécutif depuis un certain temps signifiait que le CROA avait été incapable de répondre à certains de ses objectifs qui pourraient affecter son analyse de rentabilisation pour un financement supplémentaire de DIRCO. Cependant, elle a également souligné qu'il n'y avait pas beaucoup des réalisations dans le passé, mais il y avait beaucoup de choses que le Centre pourrait faire à ce sujet aujourd'hui et encore plus demain.

Le Président a poursuivi en décrivant l'ordre du jour de la réunion, qui comprenait des rapports de l'Université sur les progrès accomplis en vue d'employer un Directeur, ainsi que les efforts sur la formation arabe. Ensemble, le Conseil a eu alors à regarder le timing de la réunion précédente, et les plans des projets qui devaient être fin prêts. Ceux-ci comprenaient la finalisation du plan stratégique partant de l'année 2016 (comme le CROA est régit par le trésor public pour revoir ses plans stratégiques). A ce sujet, le Président a déclaré que la vision du plan demeure la même, mais les délais pouvaient subir un changement.

La seconde chose qui avait besoin d'être faite de toute urgence était l'extension de l'analyse comparative de la recherche sur les systèmes juridiques. Cela a été presque finalisé, mais le CROA a besoin d'élargir la recherche en ajoutant quelques pays. La raison était que le Président et le Conseil voulaient que cette recherche soit un peu plus précise, au sujet des questions «Qu'est-ce qu'un médiateur africain?» Et «Quelles sont les différentes formes qu'il peut prendre?». Pour le Protecteur du citoyen en Afrique du Sud (PPSA), elle a souligné ceci : « nous pouvons dire que nous avons à peu près gagné la guerre jusqu'à ce niveau, mais nous attendons toujours que la Cour Constitutionnelle définisse nos pouvoirs». L'analyse comparative

Sur l'étude de systèmes juridiques concernait l'institution de l'Ombudsman en Afrique, et devait donc être une étude très importante, comme le disait récemment le Professeur Ayeni, l'Institution de l'Ombudsman en Afrique était en train de subir une croissance quotidienne. En RSA seulement, les différents départements gouvernementaux ont créé leurs propres Ombudsmans; le Trésor public a créé un médiateur fiscal, la Défense a créé un

ombudsman militaire, le gouvernement du Cap occidental a créé un médiateur de la police et la ville de Johannesburg a créé un médiateur municipal. Le gouvernement du Cap occidental avait déjà un. En Afrique du Sud, où cela avance, nous-mêmes, ayant déjà appris du Burkina Faso ; avons suggéré la création d'Ombudsman comme des structures au sein du gouvernement. L'institution est en croissance en même temps que les recherches évoluent, cela permet d'informer sur ses compétences et comment elle fonctionne, et qui fournit les conseils sur la façon dont l'institution peut faire son travail avec un impact significatif est critique. L'extension de l'analyse comparative de la recherche sur les systèmes juridiques nécessaires doit donc être finalisée pour que chacun puisse sortir de cette rencontre avec des échéances, et une allocation des ressources, pour vous assurer qu'il va de l'avant. Elle a reconnu que le Professeur Mubangizi avait pris cette recherche avec considération en publiant un article dans un livre sur la gouvernance en Afrique.

Poursuivant, le Président a souligné que l'autre zone que le CROA nécessite pour avancer était le bulletin d'information de l'Ombudsman Africain. Ce fut quelque chose qui pourrait être fait facilement, en employant des éditeurs indépendants pour veiller à ce que le CROA obtienne une publication vers la fin de cette année.

Le Président a ensuite déclaré que la dernière chose qui devait être discuté était l'Assemblée Générale (AG) de l'AOMA. Une demande a été présentée à la PPSA d'accueillir l'AG parce que la Tanzanie n'était plus capable de le faire en raison de contraintes financières. La demande n'a pas été pour le PPSA, mais plutôt du CROA pour fournir assistance, comme il a toujours été dans les termes de référence pour le CROA d'aider la coordination de l'AOMA, a souligné le Président. Après réception de cette demande, le Président a dit qu'elle avait répliquée en disant que la question serait examinée lors de la prochaine réunion du Conseil. S'adressant au Prof Reddi et au Dr Devenish, le Président a souligné que l'importance d'accueillir l'AG était à l'Assemblée. Cette dernière est un organe important de recherche pour la production des publications académiques.

Pour illustrer ce point, le Président a dit à la réunion qu'elle avait parlé aux collègues aux Ombudsmans d'autres pays sur la façon dont le PPSA rend compte au Parlement, et en même temps elle a fait découvert la façon dont le PPSA rapporte ce qui pourrait être qualifié inconstitutionnelle. L'Angola et l'Ethiopie ont donné leurs rapports à la plénière. Dans le cas du PPSA, ils ont déclaré à un comité (comité de sénats qui était historique parce que le bureau était une sous-structure du Département de la justice quand ils ont été mise en place en 1979). Lorsqu'on a modifié la constitution, le PPSA était désormais censé donner le rapport en séance plénière, peu importe le moment où ils ont déclaré à ce comité, puis le ministre rapporte en leur nom, inconstitutionnellement, à la séance plénière. Ces différences dans la façon dont les bureaux d'ombudsmans travaillent et comment leurs systèmes pourraient être renforcés et améliorés à partir des expériences d'autres pays, c'est le genre de recherche appliquée que le Centre serait en train de faire pour renforcer l'institution du médiateur en Afrique. «Dans le cas de la RSA, quand ils rapportent à un comité, ensuite leur conversation n'a été transmis par hérésie; ce qui pourrait expliquer pourquoi le Parlement et le PPSA ne pouvaient pas se retrouver l'année passée et sont maintenant contraint de se

rencontrer selon la Constitution. Si nous avons une situation similaire à celle de l'Ethiopie, cela aurait-il eut lieu? » A-t-elle souligné.

Pour revenir à la question de l'appui, le Président a souligné que la question qu'ils discutaient ici était un soutien financier et technique de l'AG, et que la question serait soumise au Conseil. Elle a souligné que ce n'était pas au Président de dicter ce qu'ils doivent faire, mais qu'ils devraient toujours avoir un regard sur leur mission en se référant au modèle de financement du DIRCO, afin de déterminer si ceux-ci étaient des projets qui pourraient aller dans le même ordre d'idée que cette mission.

En ce qui concerne le Plan stratégique, le Président a déclaré que l'avenir de ce plan devait avoir des échéances très précises concernant ce qui devait être fait. Un plan d'action à court terme a également été nécessaire pour le reste de l'année jusqu'au 31 Mars pour choisir le «faible rendement ou des gains rapides» en termes de gestion de projet.

Pour finir, la présidence a dit que cela avait été une période turbulente, mais qu'il était temps de chercher une bonne façon d'aller de l'avant à partir de ce qu'elle avait entendu de l'université. En attendant, il y avait eu un écart, elle était heureuse que le Centre ait Franky Lwelela pour s'assurer que tout va bien, et de maintenir une certaine responsabilité administrative, parce le CROA était une structure sérieuse financée par l'argent du contribuable du fonds de Renaissance Africaine. En outre, étant devenu partisan de la section 21 des Sociétés, le CROA a été régie par les règles de la gouvernance d'entreprise. Espérons que type d'écart ne se reproduise à l'avenir.

Enfin, en ce qui concerne la loi sur les sociétés, le Président a souligné qu'il fallait que le CROA puisse soumettre des rapports annuels et des rapports financiers. Actuellement, le Centre avait un cas exceptionnel; qui était poursuivi à l'heure actuelle selon elle. Cela devait être suivie autrement le CROA se trouverait poursuivis par les organes appropriés. Le CROA devait également demander une exemption du SARS pour les contribuables. Ces tâches devaient être intégrées dans le plan d'action et les délais fixés pour leur achèvement.

Le Président a remercié l'administration du PPSA de Pretoria pour le transfert du Centre à l'Université, et a remercié l'Université pour avoir facilité en vitesse le lancement des activités dès que les fonds du centre étaient transférés. Elle a ensuite déclaré ouverte la séance, commençant par des excuses, le quorum et l'adoption du procès-verbal ainsi que du timing.

Le Président a demandé que le quorum soit confirmé en termes de la Loi sur les sociétés et d'accord sur le Mémoire. Elle a ensuite ajouté à cela qu'elle voulait confirmer que Momelezi Kula a assisté à la réunion comme représentant de la Direction exécutive du PPSA. Lors de la dernière réunion, la Directrice Exécutive Maria Du Toit s'était exprimée donnant l'opinion selon laquelle il n'y avait pas lieu d'être membre du conseil d'administration, cause pour laquelle on l'avait temporairement remplacé par M. Kula, mais ils devaient encore demander à l'AOMA de résoudre ce problème, de sorte qu'il soit possible d'avoir deux

personnes en représentation du Protecteur du citoyen, où l'un de plus pourrait être l'adjoint ou quelqu'un d'autre.

Résolution 1: Le PPSA a décidé que M. Kula remplacera temporairement le Directeur exécutif du Protecteur du citoyen en Afrique du Sud en tant que membre du conseil jusqu'à ce que la demande soit formellement faite à l'AOMA pour les possibilités du Protecteur du citoyen de la RSA à être représenté par le Protecteur du citoyen, plus un représentant qui n'est pas nécessairement le Directeur Exécutif.

Les excuses, les ajouts et l'adoption de l'ordre du jour ainsi que la confirmation du Quorum

M. Franky Lwelela a accusé réception des excuses du Juge Cowan et du Prof Mubangizi. Le Président du CROA a ensuite demandé si le quorum peut être confirmé.

M. Franky Lwelela a répondu affirmativement car il y avait 4 de 7 membres du conseil d'administration présents (ce qui explique le quorum conformément à la loi de la Société). Conformément à la Constitution de l'AOMA le quorum a également été atteint parce qu'en plus du Protecteur du citoyen en Afrique du Sud, le Président de l'AOMA était présent, ainsi qu'un représentant de l'Université.

Le Président du CROA a demandé au Secrétariat du CROA de veiller à ce que sa gestion des dossiers puisse rester intacte, même s'il peut y avoir quelques changements. Cela permettrait d'assurer que les informations et le matériel pourraient être situés et ne seraient pas dépendant d'une personne spécifique.

Le Président a ensuite tourné à l'ordre du jour (document A) dans le pack du Conseil d'Administration et a demandé à l'Assemblée s'il y a quelque chose à ajouter?

Rien n'a été ajouté. En l'absence d'ajouts, elle a demandé si l'ordre du jour pourrait être adopté.

Le Prof Reddi a répondu par affirmation

Résolution 2: L'ordre du jour a été ainsi adopté sans ajouts.

Ensuite, le Président du conseil a remis la parole au Président de l'AOMA, Madame Fozia Amin, pour ses remarques.

Madame Fozia Amin a commencé son discours en remerciant la Présidente, Son Excellence Me Thuli Madonsela, Son Excellence le Dr Tjipilica, ancien Président de l'AOMA et Son Excellence Madame Traoré, ancien vice-président de l'AOMA; ainsi que le Professeur Reddi, Doyen de la Faculté de droit, le nouveau directeur par intérim du CROA, et tous les membres du conseil d'administration.

Elle a poursuivi en déclarant que c'était pour elle un grand plaisir d'être à la 13^e réunion du Conseil du CROA et d'être en mesure de livrer ses remarques au nom de l'AOMA. L'Afrique a été affectée par le manque de la bonne gouvernance, les violations des droits de l'homme,

les conflits et la guerre. Les succès dans un pays donné ont eu un impact positif sur les pays voisins. L'Afrique était en hausse, mais a encore besoin d'institutions fortes pour instaurer la paix, la démocratie et le développement. Sous l'égide de l'AOMA, tel était l'objectif pour laquelle ils travaillaient: la création de meilleures institutions en Afrique.

Madame Amin a dit que le but du CROA était de devenir un point focal en Afrique pour la coordination, la fourniture d'informations, la formation et la liaison des bureaux de l'ombudsman. Au cours des dernières années, le Centre a travaillé sur le renforcement de capacité de ces bureaux en offrant une formation en anglais, français, portugais et dans un avenir proche arabe. Le Protecteur du citoyen et Président du conseil du CROA avait cherché à développer le Centre. Au cours des dernières années, le Centre a été enregistré, mais cela nécessite un plus grand soutien pour croître. Le Conseil du CROA avait réalisé les défis et les incitations actuelles qui permettraient au Centre d'avancer à un niveau supérieur. Elle espère que cette réunion du conseil d'administration du CROA puisse discuter et approuver les procès-verbaux des 11 et 12^{ème} des réunions du Conseil. Il est également important qu'ils décident de l'octroi d'un soutien financier et technique pour la prochaine Assemblée Générale, ainsi que la proposition du CROA pour financer les réunions régionales l'AOMA.

Lors de cette réunion, elle a continué en disant qu'il était nécessaire de définir une orientation appropriée aux défis auxquels ils sont confrontés, y compris l'incapacité d'organiser la prochaine Assemblée Générale. Elle a exprimé son espoir que le transfert du CROA à l'Université améliorerait l'efficacité du Centre à bien des égards. Dans le même temps, le Centre avait besoin d'une grande attention de la Faculté de Droit. L'Université avait une grande responsabilité de construire un centre d'excellence et une plaque tournante pour la formation et la recherche de l'Ombudsman.

Mme Amin a souligné que l'AOMA avait 6 structures régionales, il était nécessaire d'établir des taches dans chacune de ces régions, de sorte que les unités régionales pourraient participer à la formation et à la recherche dans un contexte local. Chaque bureau de l'Ombudsman en Afrique avait ses propres leçons à offrir. Elle a suggéré au Centre de mener une enquête sur les expériences et les meilleures pratiques au niveau régional et de créer un forum de partage dans le cadre de ses activités. Récemment, le médiateur éthiopien a visité l'Afrique du Sud, elle a noté, les expériences et les connaissances partagées autour du mandat du Protecteur du citoyen, les enquêtes et les plaintes. La délégation a indiqué que ce partage d'expérience a été couronné de succès parce qu'ils avaient eu à voir comment l'Afrique du Sud avait construit un système solide et bien structuré qui pourrait être adoptée en Ethiopie, ainsi que d'autres pays. En terminant Madame Amin a remercié le PPSA et président du CROA pour faciliter un tel impressionnant programme de partage d'expérience et a exprimé son espoir que CROA continuerait à améliorer l'AOMA en termes des capacités et des institutions de ses membres.

Le Président a remercié le Président de l'AOMA pour son message encourageant, et a ensuite demander au Prof Reddi de lui donner des remarques, non seulement comme un représentant de l'Université, mais aussi en tant que le Directeur du Centre.

2. Allocution prononcée par le Doyen de la Faculté de Droit et Gestion de l'UKZN, Prof Managay Reddi.

Prof Reddi a commencé son allocution en saluant le Président du CROA et les honorables membres du Conseil au nom de l'UKZN, et en particulier au nom du Prof Mubangizi qui elle a souligné avait eu une fracture à la jambe et n'a malheureusement pas pu assister à la réunion, mais qui a envoyé ses salutations à toutes les personnes présentes. Elle a déclaré qu'elle était très heureuse de présenter ce rapport au nom de l'Université et en tant que membre du Conseil, parce qu'elle se sentait qu'une grande partie de ce qui avait déjà été dit par le président, et Son Excellence Madame Amin, concernant la vision du Centre, était déjà une très bonne chose au sein de leurs sites.

Elle était heureuse d'annoncer que le transfert de fonds du CROA par le Bureau du PPSA à l'Université a pris effet vers Octobre 2015. Comme résultat l'Université a pu faire campagne pour le poste d'agent de communication et de plaidoyer. Quatre candidats ont été interrogés. Franky Lwelela a été choisi comme le candidat retenu. L'Université a également fait allusion au poste de Directeur. Trois candidats ont été retenus, mais seulement un a été trouvé comme étant compétent. Ce candidat était l'ancien ombudsman des Bermudes, l'avocate Arlène Broeck, qui a été nommé. Elle est actuellement en processus d'obtention d'un permis de travail et a été prévu pour arriver en Afrique du Sud d'ici fin Avril.

Afin de poursuivre et d'accélérer les travaux du CROA, le président du conseil d'administration avait recommandé la nomination d'un directeur par intérim pendant trois mois. Prof Reddi dit qu'à la suite de cette suggestion, elle était heureuse d'annoncer la nomination du Dr Annie Devenish comme directeur par intérim jusqu'à ce que l'avocat Broeck soit arrivé. Dr Devenish continuera jusqu'à la fin de mai. Dès que l'avocat Broeck est arrivé le Centre aura alors annoncé immédiatement la position du directeur adjoint, avec l'anticipation que cette position ne devrait pas prendre plus de trois semaines pour être rempli. Quelques nominations administratives supplémentaires avaient déjà été approuvés, et il a été espéré que l'avocat Broeck serait en mesure d'être les remplir rapidement aussi bien.

Le Prof Reddi a dit que l'Université prévoyait que dans les trois prochains mois, le Centre serait en mesure de remplir son quota de personnel, et que aucun problème n'a été prévu en ce qui concerne la réalisation de son mandat et des objectifs.

Parlant du programme de formation arabe du CROA, le Prof Reddi a annoncé que cela allait de l'avant comme prévu. L'Egypte a été choisie comme emplacement pour la formation, car il était le pays le plus proche des autres pays participants. La deuxième raison du choix de l'Egypte, ajoute-t-elle; était que ce serait l'occasion d'engager des discussions avec l'Ombudsman de l'Egypte sur une probable adhésion de l'Egypte à l'AOMA.

Le Prof Reddi a souligné que la question importante soulevée par Madame Amin concernant les unités régionales et la coopération était celle qu'elle avait également identifié et convenu

que le Centre devrait également chercher à établir des liens avec d'autres institutions des recherches régionales. Ce serait inclus dans le plan d'action du CROA, a-t-elle noté.

En conclusion Prof Reddi a souligné que le Centre était très optimiste quant à l'avenir, et avec le soutien des membres du Conseil, elle a cru qu'ils seraient en mesure de rendre tout le monde fier. Elle a remercié tout le monde, en particulier le PP pour le soutien reçu jusqu'à présent.

Le Président a remercié le Professeur Reddi pour un transfert réussi, et pour son rapport encourageant. Le point suivant de l'ordre du jour a été l'adoption du procès-verbal, mais d'abord le Président fit une pause pour demander s'il y avait des questions ou des commentaires

[Pas de questions soulevées]

Le Président a ensuite demandé au Conseil d'aller au point suivant concernant l'adoption du procès-verbal (Document B dans le pack du conseil)

Adoption des procès-verbaux des 11^e et 12^e réunions du Conseil tenues respectivement à Durban en Afrique du Sud le 2 Juillet 2015, et à Abidjan en Cote d'Ivoire le 29 Juillet 2015

Le Président a ensuite invité les membres du Conseil à indiquer les changements qui devraient être faits sur le procès-verbal en le parcourant page par page. Aucune modification n'a été apportée au contenu du procès-verbal, à l'exception de quelques corrections grammaticales, énumérées comme suit:

11^e réunion du Conseil

Mme Traoré a attiré l'attention du Conseil sur l'orthographe du nom Protecteur du citoyen à la première page 1

12^e réunion du Conseil

Au typo -a un 'd' manquant a été signalé à la page 7, 2^e paragraphe, 1^{ère} ligne

Le Président a demandé au Dr Devenish d'aider à la lecture du procès-verbal qui pourrait ensuite être envoyé au Protecteur du citoyen pour apposer sa signature.

Le Président de la séance a enfin demandé si le Procès-verbal pouvait être adopté.

Le Prof Reddi a opté pour l'adoption du 11^e rapport du procès-verbal de la réunion du Conseil. Mme Traoré a appuyé cette idée.

Ensuite Madame Traoré a proposé d'adopter le Procès-verbal de la 12^e réunion du conseil et Madame Amin a appuyé cette idée.

Résolution 3: Les procès-verbaux ont ainsi été approuvés sans modification du contenu

sous réserve de corrections grammaticales. Cette tâche a été confiée au Dr Devenish.

Le Président a remercié M. Lwelela pour avoir fait un excellent travail avec les procès-verbaux.

Questions découlant du procès-verbal

L'attention du Président a ensuite été tournée vers les questions découlant du procès-verbal.

Le Président a remercié le Secrétariat pour avoir soulevé certaines des questions importantes qui sont sorties du procès-verbal. La première étant la cooptation des membres du Conseil, et l'autre concernant la fourniture d'un soutien financier et technique pour le 50^e anniversaire de l'ombudsman en Afrique et la 5^{ème} Assemblée Générale (GA) de l'AOMA. Ces événements ne pouvaient plus avoir lieu en Tanzanie comme prévu initialement. Il y avait aussi la proposition du financement des réunions régionales par le CROA. Le Président a expliqué que les réunions régionales pourraient être utilisées par le CROA comme une occasion d'organiser des ateliers pour discuter des questions régionales pertinentes et les défis, d'où le renforcement des régions grâce à des activités collectives.

Le Président a demandé que l'expression du «Bureau du PP» soit remplacé par l'expression « Protecteur du Citoyen en Afrique du Sud" à l'avenir, car cela était la terminologie correcte.

Résolution 4: Le Président a également demandé au Dr Devenish, qu'à l'avenir, lorsqu'une question devait être discutée, qu'un rapport bref du Conseil d'administration sur cette question soit établi et distribué à la Commission à l'avance pour assurer la coordination.

La cooptation des membres du Conseil

Sur le sujet de la cooptation des membres du Conseil, le Président a soulevé la question de M. Mthethwa. Le Président a expliqué que M. Mthethwa n'a pas pu être coopté parce qu'il sentait qu'il ne pouvait pas accorder une attention suffisante à cette position. Dans ces circonstances, le Président a suggéré qu'il ne soit pas pris en considération pour la co-option.

Le Président a ensuite demandé s'il y avait d'autres suggestions pour les personnes cooptées. Elle a expliqué que cela était nécessaire afin de concilier les règlements concernant le nombre de membres du Conseil d'administration requis, entre la Constitution de l'AOMA et l'article 21 de Société. «En d'autres termes, nous voulions enregistrer notre présence à cette réunion maintenant que nous coopérons, et que nous sommes membres cooptés de ce Conseil et étant membres à l'inscription de l'article 21 régissant une Société, mais pas dans la Constitution de l'AOMA». Le Président a suggéré qu'il était possible de le faire lors de cette réunion.

Le Président a demandé à Madame Fozia Amin si elle avait des objections sur la cooptation du Dr. Tjipilica et Mme Traoré (qui étaient membres sur base de l'enregistrement à la Section 21 d'une Société mais pas selon la Constitution de l'AOMA)

Madame Fozia Amin a répondu qu'elle n'a pas d'objection

Le Président a demandé à Madame Fozia Amin si elle a donné son accord pour la cooption de ces membres.

Madame Fozia Amin a répondu affirmativement.

Le Dr Tjipilica et Mme Traoré ont également répondu qu'ils n'avaient pas d'objection et ont donné leur accord sur leur cooptation.

Le Président a ensuite demandé au Prof Reddi si elle a soutenu la cooptation, et elle a répondu par affirmation.

Résolution 5: Ensuite, le Président demandait que ce dossier puisse refléter l'idée selon laquelle les administrateurs qui sont déjà administrateurs en vertu de la loi de Propriété/société sont également administrateurs selon ce que stipule la constitution de l'AOMA.

Elle a poursuivi en déclarant que la possibilité était ouverte à coopter de nouveaux membres à l'avenir, mais que les représentations devraient d'abord être faites à propos de la valeur qu'ils pourraient ajouter à la Commission.

M. Lwelela mentionné qu'il y avait une autre question par rapport à la cooptation des membres du Conseil, et que cela était lié à leurs droits de vote. Est-ce que les membres du Conseil cooptés ont les droits de vote? Cette question a été discutée lors de la réunion du Conseil à Abidjan.

Le président a répondu en suggérant que le Conseil pourrait coopter maintenant et puis à la prochaine réunion, il aura un document préparé à l'avance qui décrit la position de la Constitution sur cette question. Poursuivant, Il a demandé à ses collègues si ils étaient d'accord pour ne pas résoudre le problème maintenant, mais attendre jusqu'à ce qu'ils aient un document bien spéculé pour les informer sur la légalité de la question.

[Cela a été convenu]

Résolution 6: Conseil a décidé de coopter le Dr Tjipilica et Madame Traoré en tant qu'administrateurs selon la Constitution du CROA mais en attendant de la prise de décision au sujet de leurs droits de vote jusqu'à ce qu'une décision ait été prise à ce sujet en attendant la diffusion d'une réflexion bien faite les informant sur la légalité de la question par le Secrétariat.

Le Président a demandé que les membres du Conseil, qui l'étaient conformément à la Constitution, mais pas les administrateurs en termes d'entité enregistrée, doivent alors être enregistrés.

A ce stade, le Prof Reddi a soulevé une autre question qui avait surgi du procès-verbal de la

réunion du 2 Juillet 2015. Cela a été le point 6 à la page 5, dans lequel une discussion avait surgi pour savoir s'il pourrait être dans l'intérêt supérieur du CROA d'être déclassifié comme faisant partie de la Section 21 de Société et reclassé comme organisation internationale. Le Prof Reddi voulait savoir ce qui avait été décidé en ce qui concerne cela, comme elle n'a pas été à la réunion de suivi où le problème a été résolu.

Le Président a répondu en disant qu'il a été convenu que le CROA serait déclassifié comme faisant partie de la section 21 d'une Société, et être reclassé comme une organisation internationale.

Le Prof Eddy a ensuite demandé l'impact qu'aurait cette décision.

Le Président a remercié le Professeur Reddi pour rappeler l'Assemblée à propos de cette question importante. Elle a poursuivi en déclarant que ce qu'ils avaient découvert était qu'il n'y avait jamais eu l'intention de devenir une société de l'article 21, en premier lieu, car il n'y avait aucun avantage à tirer d'un tel statut. Ce que l'AOMA voulait et veut toujours était l'enregistrement du Centre et de AOMA comme une organisation internationale afin d'obtenir les avantages qui vont avec fait d'être une organisation diplomatique. En vertu d'un tel statut, l'avocate Broeck serait traitée comme un diplomate et ne pas avoir à payer l'impôt SA. La décision d'augmenter le salaire du directeur au niveau d'un DG était parce qu'ils ne pouvaient pas traiter les questions diplomatiques à l'époque, et donc ils ont voulu faire en sorte que, même après impôt le Directeur serait toujours en mesure de recevoir un montant décent.

Le Président a continué à affirmer que, du côté de la PPSA, ils avaient éprouvé des difficultés à obtenir du Secrétariat la compréhension de l'histoire et de la légalité de cette question. Le DIRCO aidait à accélérer ce processus (d'enregistrement du CROA et de l'AOMA comme une organisation internationale), mais à ce stade c'était difficile de dire si les progrès ont été accomplis.

M. Kula a répondu à la présidence en disant qu'une demande a été envoyée en Juillet de l'année dernière au DIRCO à ce sujet, et qu'ils avaient accusé réception mais n'avaient pas répondu.

Le Président a souligné qu'il était maintenant au CROA de pousser le DIRCO à faire avancer ce processus, tout en exprimant en même temps sa gratitude pour les mesures prises en Juillet. La décision qui devait être prise par le Conseil, dans l'immédiat était de savoir si elles doivent procéder à désinscrire? Cela a été la décision prise en Côte d'Ivoire (qu'ils devraient faire). Elle a souligné qu'il n'y avait pas à attendre jusqu'à ce qu'ils soient devenus une organisation internationale à la radiation de la Section 21. Ils pourraient se dés enregistrer maintenant et s'inscrire au développement social comme une ONG, car il était encore nécessaire de veiller à ce qu'ils ne paient pas l'impôt. S'ils sont radiés de la Section 21 et ne sont pas enregistrés en tant qu'ONG qu'ils auraient à payer l'impôt.

Le Président a ensuite demandé: les universités payent-ils la taxe?

Prof Reddi a répondu, en disant que cela dépendait de la forme qu'a pris le revenu

Le Président a déclaré que cela était le revenu du gouvernement. Elle a suggéré qu'il pourrait être possible de trouver quelqu'un pour donner au Centre un avis juridique sur la question, sur la façon de procéder.

Prof Reddi a suggéré que le Centre pourrait faire un peu plus de recherche, et produire un petit rapport sur la question. Elle a souligné qu'il faudrait aussi communiquer avec la Division des finances de l'Université pour demander des conseils. De cette façon, le bureau du CROA pourrait aider M. Kula avec les recherches nécessaires et faire une liaison directe avec le DIRCO si nécessaire.

Le Président a demandé l'approbation de la Commission pour traiter la question de cette manière, et l'approbation a été donnée. Une date limite du 31 Mars a été convenue pour résoudre le problème de sorte qu'en faisant le déplacement dans la nouvelle année financière, ils sauraient clairement où ils se trouvaient. Jusque-là, le Président a rappelé au Conseil qu'ils resteraient responsables de se conformer à toutes les dispositions de la gouvernance coopérative qui sont les responsabilités de la Section 21 des sociétés.

Résolution 7: Que l'Université travaillera en collège avec M. Kula pour produire un rapport afin de guider en avant le processus d'enregistrement de l'AOMA comme une organisation internationale.

L'Adjoint du Protecteur du citoyen a ensuite parlé, en suggérant que le Pr Reddi pourrait être en mesure de tirer sur son réseau d'experts juridiques pour en savoir davantage sur cette question.

Le Président a rappelé au Conseil une autre question connexe, portée à leur attention lors de la réunion en Côte d'Ivoire, selon laquelle l'AOMA n'avait jamais été enregistré comme quoi que ce soit. L'AOMA n'était pas une entité juridique et il a été demandé au CROA de faire quelque chose à ce sujet. Le Président a d'abord demandé à M. Kula d'enregistrer l'AOMA au développement social, mais a ensuite retiré cette suggestion au motif que ce n'était pas la responsabilité du CROA car ils ne sont plus au Secrétariat de l'AOMA.

Dr Tjipilica a ensuite parlé en détail des progrès qui avait été fait à ce jour, pendant son temps comme Président, avec l'accréditation de l'AOMA avec l'ONU. Il a dit que l'Angola avait commencé ce processus déjà, et a déjà soumis une demande à l'Assemblée Nationale (de l'Angola) pour enregistrer l'AOMA comme une organisation internationale. En outre, alors qu'il était encore le Président de AOMA, il a encouragé tous ses collègues de l'AOMA à faire le même processus dans leurs pays respectifs. En outre, il avait présenté une demande à l'ONU en 2014 et avait rencontré l'Ombudsman et Secrétaire Général de l'ONU. Ils étaient également en contact avec le Secrétaire Général Adjoint de l'ONU (Dr. Ramagen), et avec l'Ombudsman de l'ONU à cet égard. Dr Ramagen a suggéré qu'ils suivent la même procédure comme ils le faisaient pour obtenir leur accréditation auprès de l'UA.

Au cours de la 4^{ème} Assemblée Générale de l'AOMA qu'il avait fait rapport sur ce processus, ainsi que l'accréditation de l'AOMA à l'UA.

Il est important pour l'AOMA d'avoir un siège à l'ONU, a souligné le Dr Tjipilica, afin qu'ils puissent être membre permanent à l'ONU. Ils devraient donner une suite à ce processus d'accréditation a-t-il souligné.

Le Président a remercié le Dr Tjipilica pour cette importante contribution et a demandé au Secrétariat de l'ajouter au programme d'action du CROA. Elle a noté qu'ils (PPSA) avaient commencé la communication avec l'ONU à propos de l'accréditation, mais comme ils ne sont plus au Secrétariat (de l'AOMA) ce processus n'a malheureusement pas été suivi.

Le Président a noté que l'ambassadeur Sud-africain à l'ONU avait exprimé un grand intérêt à travailler avec l'Angola et la Namibie pour faciliter l'accréditation de l'AOMA. (A cette époque, l'Afrique du Sud a même été au Présidium du comité qui a étudié le statut de consultant). Elle a souligné que des organisations telles que l'AOMA pourraient être accrédités avec le statut de consultant à l'ONU. Cela a été fait par le biais d'un formulaire qui devait être signé, et qui énumère les conditions d'agrément. Le CROA devrait collaborer avec l'AOMA dans ce processus; a-t-elle dit, avec la réunion du Conseil d'Administration actuel en accord notre calendrier. À la réunion suivante du Conseil le CROA devrait avoir un rapport prêt à ce sujet. Le Président a reconnu qu'ils mettaient beaucoup de choses sur la table, et qu'ils auraient à pousser ceux qui feraient le plus grand impact en premier.

Le Président de AOMA, Madame Fozia Amine a ensuite parlé, en reconnaissant que la question de l'accréditation de l'ONU était importante pour le développement du CROA et de l'AOMA. Le problème était que la procédure d'accréditation des Nations Unies était beaucoup plus complexe que celle de l'UA, à laquelle ils étaient déjà accrédités. Ce fut donc pas une tâche facile, mais était néanmoins très important. Lors de la dernière réunion de l'UA cette question des institutions africaines établissant les positions appropriées par rapport à l'ONU, en particulier en ce qui concerne le Conseil de sécurité des Nations Unies, avait été soulevée à plusieurs reprises par différents dirigeants africains, at-elle souligné.

Le Président a remercié Madame Fozia Amin pour cette contribution, et a suggéré qu'ils essaient de construire sur base du travail qui a déjà été fait dans ce sens par le Président précédent de l'AOMA. Elle a suggéré qu'ils travaillent avec le Dr Tjipilica sur ce processus, comme il avait déjà fait quelques incursions de son côté, et nous en avons aussi fait quelques de notre cote. Le message du Président, a-t-elle soulignée, était qu'un rapport sur cette question était nécessaire sur le moment. Juste un court document à partir de notre bureau détaillant ce qui avait été fait à cet égard et où nous nous sommes retrouvés. Par exemple, quelles mesures ont été prises; par qui, et qui a été la dernière personne auprès de laquelle on s'est adressée. Elle a demandé si le Secrétaire de l'Angola serait en mesure de le faire.

Elle a continué à souligner que ce qu'elle ressentait était nécessaire, aller de l'avant, nécessitait encore d'avoir un effort commun d'avec tous les pays ayant un intérêt pour l'AOMA et une présence à l'ONU en travaillant ensemble pour soutenir notre accréditation. Actuellement, ils ont eu l'Angola, l'Afrique du Sud, la Namibie, le Kenya et l'Ethiopie. Si ces pays pourraient coordonner en travaillant ensemble, ce serait possible. Ce qui serait également nécessaire serait alors un seul document, décrivant une approche étape par étape qui dit ce qui va être fait et à quelle date. Actuellement, nous sommes le seul Centre sur le continent, a-t-elle soulignée, qui offre la recherche et la formation pour les études des Médiateurs. Le seul autre centre régional est au Pakistan pour la région Asie-Pacifique. Personne n'a rien de similaire au CROA. Nous avons donc la possibilité d'être une première au niveau mondial et un Centre d'excellence de première classe au niveau mondial pour les études de l'Ombudsman. Le 'Lieu' pour quoi que ce soit sur Ombudsmanship en Afrique. C'est la vision derrière le Fond de Renaissance Africaine. Cela fait partie de l'arsenal dont ils ont besoin afin qu'arrive le moment de tableer sur le 23ème ordre du jour, a-t-elle soulignée.

Résolution 8: En travaillant sur l'accréditation de l'AOMA et le CROA avec l'ONU, le Conseil est convenu que tous les pays africains concernés devraient participer pour un effort commun, et qu'ils devraient se fonder sur les travaux qui avaient déjà eu lieu à cette fin, par le précédent Président de l'AOMA, le Dr Tjipilica. En tant que point de départ, M. Kula et M. Da Costa allaient travailler ensemble pour produire un court rapport sur la question, en précisant ce qui avait été fait à ce jour et ce qui reste à faire, aller de l'avant, et les personnes concernées. Cela devait être prêt au plus tard à la fin de Mars. (Le plan stratégique du CROA pourrait alors parler du moment où le processus sera finalisé). En attendant, le Conseil devait faire en sorte que l'AOMA et le CROA puisse inviter l'ONU à toutes leurs grandes activités, comme ils l'avaient fait avec l'UA, afin de démontrer la valeur qu'ils pourraient apporter.

Le Président a ensuite pris le Point B sur l'ordre du jour, la proposition du CROA de fournir un soutien financier et technique au 50e anniversaire de l'Ombudsman dans les célébrations en Afrique et la 5ème Assemblée générale de l'AOMA. Ce fut une bonne occasion de positionner le Centre et les études de l'Ombudsman, a-t-elle soulignée, en soulevant et en discutant des questions importantes suivantes; tout d'abord qu'est-ce que le 50e anniversaire signifie pour la bonne gouvernance en Afrique? Deuxièmement, avons-nous utilisé adéquatement l'institution, et quelles en sont les prochaines possibilités existantes?

Le Prof Reddi a répondu en disant qu'il y avait des préoccupations selon l'Université à ce sujet. Si le CROA a été prié de fournir un appui, comment serait-il décidé si cette dépense s'alignait dans le mandat du CROA. Sauf s'il y avait une proposition ferme sur la forme que cette assistance prendrait serait difficile à justifier. Il est clair que si ce soutien concernait en partie le programme de la conférence, a-t-elle dit, alors il serait une possibilité, mais dans la mesure où dans l'AG, il y aurait des questions sur lesquelles le Centre devrait financer tel aspect de ces activités. Plus de clarification était nécessaire en ce qui concerne la nature de l'appui financier nécessaire, avant que la question puisse être examinée en profondeur.

Le Président a répondu en remerciant le Prof Reddi pour la mise en évidence cette importante préoccupation. Elle a poursuivi en déclarant qu'il a bel et bien compris ce qui se résume au mandat du Centre, et à son avis, pour la demande, il a fait tomber dans le mandat. En effet, le Centre a été créé en vertu de l'ICFPAR (information, coordination de formation, de plaidoyer et de recherche) modèle dans le plan stratégique initial. Cette demande serait donc tombée sous la coordination, qui comprenait des conférences et autres événements connexes. Lorsque le Centre a été formé, il était comme..... Comme le CROA a grandi il y a eu scission pour le rôle de coordination, mais le CROA était encore en train d'aider la coordination de l'AOMA. Si le Centre a coordonné une conférence pour une journée ou demi-journée et si les gens étaient déjà là pour la Conférence, donc l'Assemblée générale pourrait alors poursuivre sur base de cela. Serait-ce alors une justification des dépenses selon la demande du Président? La Conférence pourrait se tenir au début, et l'AG juste à la fin, ce qui permettrait de résoudre tant soit peu les pensées et les questions soulevées lors de la Conférence puisse être soumis à l'Assemblée générale pour décision. La Conférence pourrait alors devenir une ressource pour l'AOMA.

Poursuivant, le Président a déclaré que le soutien demandé serait le soutien fourni normalement lors de la tenue d'une conférence. Dans le cas du sommet de 2014, à OR Tambo, il a inclus air-salons (un plus un pour chaque membre de AOMA ayant assisté), le transport, l'hébergement, la nourriture, location de la salle et les matériaux, y compris les documents de recherche. Ce serait comme le colloque du Kenya.

Le Prof Reddi a répondu qu'avant la décision, elle aurait besoin de parler au Prof Mubangizi et au Directeur des finances du Collège parce que l'Université était tout à fait précise sur la façon dont les fonds destinés à la recherche seraient dépensés. Si le but principal de l'Assemblée a été la conférence alors il y aurait une possibilité.

Le Président a demandé que ce soit confirmé bientôt, et qu'un calendrier soit établi pour faire avancer cette question. Du point de vue du promoteur de l'événement, DIRCO, elle savait qu'ils allaient considérer favorablement le CROA en soutenant cet événement parce DIRCO essayait de donner un impact sur la bonne gouvernance en Afrique donc tout ce qu'ils pourraient faire pour donner un impact positif sur l'institution serait appréciée.

D'autre part, le président également d'accord avec le professeur Reddi qu'après avoir institutionnalisé leurs activités dans la maison de quelqu'un (l'Université) qu'ils devaient se conformer aux règles de la maison de l'institution. Ce qui pourrait les aider à prendre cette décision était le Plan- stratégique du CROA.

Le Président a ensuite demandé au Conseil si, en principe, le Conseil du CROA était en train de mandater l'Université pour accueillir la conférence et l'AG comme un événement parallèle?

Mme Fozia Amin répond en disant qu'elle pensait qu'il était préférable d'attendre que le Prof Reddi pour assurer le suivi de cette question avec l'Université d'abord, avant qu'une décision à soit prise. S'il y avait un gros problème avec un tel soutien, peut-être alors le

Centre dans ces circonstances, pourrait se rabattre sur l'aide d'autres pays pour y arriver. Mais d'abord, ils ont besoin de vérifier qu'ils ont suivi les processus corrects.

Le Président a répondu, ce qui suggère que ce que Mme Amin a dit était qu'en principe, en tant que membre du Conseil qu'elle soutient ceci mais qu'elle soulevait une question qui non seulement examinée la légalité de la question, mais aussi au niveau des services financiers, si le Centre serait en mesure d'accueillir cette conférence combien de ses ressources seraient prises et y aurait-il encore des ressources pour le bon fonctionnement du Centre? Ensuite, si les ressources ne sont pas suffisantes alors le Centre pourrait peut-être demandé de prendre soin de certains des pays qui ne pouvaient pas se permettre de venir eux-mêmes au cas où ils souscrivaient en temps utile pour le financement.

Le Prof Reddi répliqua qu'elle soutient cette suggestion mais ne pourra être en position de donner une réponse finale qu'après avoir relu le document du DIRCO.

Le Président a convenu que le Conseil ne serait pas en mesure de prendre une décision ce jour-là. Elle a ensuite demandé au Prof Reddi quand est-ce qu'une décision pourrait être prise.

Le Prof Reddi a répondu que l'Université fournirait une réponse dès qu'ils auront reçu la prévision budgétaire du DIRCO. Elle a également dit qu'elle soutenait sous réserve ceux qui peuvent être capable de payer de leur propre initiative.

Le Président a ensuite demandé à Mme Traoré et au Dr Tjipilica de donner leur avis sur cette question.

Mme Traoré a déclaré qu'ils appuyaient cette idée et avait estimé qu'il serait bon pour l'AOMA. Elle a suggéré que peut-être l'Etat pourrait accueillir la réunion?

Le Dr Tjipilica a commencé par féliciter tout d'abord le Directeur par intérim du CROA, le Président et le Vice-Président de l'AOMA, ainsi que le Professeur Reddi pour avoir fourni des billets de vols et l'hébergement pour l'Angola afin qu'elle assiste à cette réunion. L'Angola connaissait une situation compliquée, a-t-il repris, et souhaite exprimer leurs remerciements à Me Madonsela. Pour revenir à la question du soutien du CROA pour l'organisation de l'AG, il a dit qu'il pensait que tous les pays membres ont été confrontés à des difficultés similaires. Au cours de la dernière AG, l'Angola avait contribué 50.000 \$ pour les coûts, mais ils ne sont pas dans une situation de le faire aujourd'hui. Le Dr Tjipilica a noté que même son propre bureau avait du mal à payer les salaires. Il a dit qu'il sentait que le CROA avait la capacité avec GIZ d'organiser la 5ème AG, et que ce soutien serait très bien accueilli. La question concernant quel pays devrait accueillir le 5ème AG était encore à résoudre. Les pays africains devraient travailler ensemble pour prendre une décision là-dessus. Ils devaient cela à l'Afrique.

Le Président a remercié le Dr Tjipilica pour ses encouragements à travailler ensemble pour le plus grand impact, et aussi pour avoir tenue le Centre informé sur les difficultés actuelles

auxquelles l'Angola est confronté. Elle a reconnu qu'en temps normale l'Angola avait fourni un soutien pour beaucoup de choses, y compris le Centre lui-même.

Le Président a poursuivi en disant que, si elle devait résumer la discussion à ce jour, en principe, le Conseil a estimé qu'il revenait dans leur charge d'organiser une conférence où ils célébraient le 50^e anniversaire de l'Ombudsman, mais cela lié à ceci serait un travail de recherche en cherchant à renforcer l'institution de l'Ombudsman. L'AG serait alors l'un des événements parallèles comparativement à une conférence de cette nature. Elle a noté qu'il pourrait y avoir plus de pays qui ont besoin de leur soutien, cette fois, en raison des difficultés économiques rencontrées par le monde entier.

Résolution 9: Le Président a confirmé que le PPSA donnerait le document financier (signé entre DIRCO et le PPSA) à l'Université le jour de la réunion du Conseil ou le lendemain. Sur la base du mandat du CROA, tel que présenté dans le présent document, le Professeur Reddi et ses collègues auraient alors à prendre une décision quant à savoir si le CROA pourrait fournir un soutien financier et technique pour le 50^e anniversaire de l'Ombudsman en Afrique et la 5^{ème} AG, et de clarifier la nature de ce soutien. L'Université devrait mettre le Conseil au courant de la décision avant la fermeture des bureaux le mardi suivant le jour de la réunion du conseil.

Une fois que l'Université a parlée, sa décision devrait être incluse dans le Plan stratégique du Centre en termes d'activités spécifiques. Le Président a suggéré que cela pourrait être une bonne idée d'avoir à la fois une recherche et une composante de formation à la conférence. Cela nous permettrait d'atteindre 2 de nos objectifs, la recherche et la formation mais une telle décision aurait besoin d'être alignée avec les besoins de l'évaluation du CROA.

Résolution 10: Le Conseil est convenu que le Dr Devenish allait vérifier l'évaluation des besoins pour un mandat (pour une composante de formation à l'AG, Quoi que nous fassions doit être dans notre mandat et le plan stratégique ainsi que la valorisation)?

Alors que sur le sujet, le Président a poursuivi en disant qu'il n'y avait pas encore eu un rapport écrit de la Conférence OR Tambo, et que cela devait être fait et correctement publié comme une sortie. Cela est important pour les sponsors et pour le CROA parce qu'il fournit un moyen plus efficace de communiquer au monde.

Poursuivant, elle a ensuite mentionné qu'il y avait aussi la proposition du CROA pour financer des réunions régionales. Cette décision avait déjà été prise par le Conseil lors de la réunion en Côte-d'Ivoire. La seule chose maintenant en vue était de vérifier pour voir si cela respectait le mandat du CROA dans le document financier, et le plan stratégique, et de confirmer si ce serait vraiment ajouter à nos objectifs de recherche et de formation. Le Président a souligné qu'il avait été convenu que ces réunions régionales devraient prendre la forme d'ateliers de formation (ou inclure une composante de formation), tels que la formation arabe qui doit avoir lieu prochainement. Ces réunions / ateliers régionaux pourraient à leur tour fournir un espace pour le traitement des questions régionales, de

recrutement pour l'AOMA, et pour faciliter la solidité et la coopération.

Le Président a noté qu'elle était très heureuse de voir l'état d'avancement de la formation arabe, malgré les difficultés de la région. Il était très important de construire une branche forte de l'AOMA dans la région arabe, en particulier car il craignait que l'institution du Médiateur semble tendre vers son apogée dans la région depuis le printemps arabe. Elle a suggéré que le CROA pourrait vouloir inviter l'un des membres du Conseil d'Administration à venir et s'adresser aux délégués à la formation.

Revenant à la question des réunions / ateliers régionaux, le Président a noté que dans la recherche de sponsoring supplémentaires pour leur faciliter, ils devaient être au courant de la façon que sont faits leurs objectifs. Cette leçon faisait partie des efforts pour obtenir des fonds pour la 5e AG et les célébrations du 50e anniversaire. Le PPSA avait demandé au GIZ et l'USAID. Ils avaient dit qu'ils seraient prêts à soutenir le CROA mais pas l'AG, la question ici était autour du paquet devant assurer cela. Le Président a souligné que s'ils avaient demandé le financement aux fins d'une «réunion» comme l'AG, il est peu probable d'en avoir, mais s'ils l'avaient fait comme le Kenya, tout en demandant le financement d'un colloque pour discuter des questions urgentes dans l'institution du Médiateur, les bailleurs de fonds étaient plus susceptibles de soutenir l'initiative. L'AG ressemblait à une réunion du gouvernement, raison pour laquelle personne n'a été intéressé à la sponsoriser. Cela demandait une bonne orientation dans le droit chemin des bailleurs de fonds potentiels.

Le Vice-protecteur Kevin Malunga a ensuite déclaré qu'il voulait démêler quelques-unes des possibilités à venir grâce à la discussion. Il voulait savoir si les gens étaient déjà en train d'espérer sur l'option de la RSA (Accueillir l'AG en Afrique du Sud) ou si d'autres possibilités géographiques avaient également été mises sur la table. Si ce dernier était le cas, il a suggéré le Kenya comme lieu alternatif?

Madame Amin a souligné qu'ils accepteraient tout pays prêt à accueillir l'AG. Le Président a fourni un contexte supplémentaire, indiquant que lors de leur rencontre à la dernière AG, il y avait deux options sur la table, la Tanzanie et la Zambie. La Tanzanie n'était plus en mesure de le faire et maintenant la Zambie a également dû dire non. Le Kenya et l'Afrique du Sud ont été le point de chute via leurs Secrétariats, toutefois le Kenya avait déjà écrit au Secrétariat déclarant leur incapacité à accueillir l'AG.

L'adjoint du Protecteur Public a alors suggéré qu'ils devaient «élargir le filet» en considérant d'autres partenaires pour le financement, comme la Fondation Allemande Konrad-Adenauer-Stiftung, et d'autres organisations similaires travaillant dans le domaine de la bonne gouvernance.

Le Président a noté que l'AOMA avait déjà décidé qu'ils allaient demander à la RSA d'accueillir l'AG, mais elle a soutenu que le Vice-protecteur faisait une excellente suggestion. Elle a ensuite demandé à M. Kula d'écrire à tous ceux qui ont assisté au dialogue des partenaires de développement du PPSA et de leur demander s'ils seraient prêts à fournir un soutien financier aux activités de la célébration du 50e anniversaire de l'Ombudsman en

Afrique, où la célébration serait utilisée comme une occasion de réfléchir sur la contribution et l'impact de l'institution de l'Ombudsman sur le continent, et les différents rôles qu'il a eu à jouer. Dans l'attente de l'ordre du jour 2063, la célébration pourrait également être utilisée comme une occasion de réfléchir sur la façon dont l'institution pourrait améliorer son image et engager plus facilement son action dans un rôle de renforcement des gouvernements africains. En outre, les ambassades devraient également être abordées. On pourra alors demander à ceux abordés si elles veulent jouer un rôle dans ce processus. Peut-être chacun d'entre eux peut ensuite parrainer tout ce qu'ils peuvent en choisissant une rubrique particulière.

Le Président a conclu cette conversation en déclarant que c'était le moment pour le Conseil d'explorer l'option selon laquelle la RSA devrait accueillir l'AG et le 50e anniversaire, mais qu'ils étaient également ouverts aux offres de partout en Afrique. Le Kenya pourrait être demandé, peut-être, s'ils peuvent accueillir, au cas où les ressources pourraient être galvanisés ailleurs. À l'heure actuelle, il est apparu que le Centre pourrait être en mesure d'accueillir, encore une fois si l'événement était principalement financé par l'extérieur.

Résolution 11: Il a été décidé que le Bureau du PPSA écrirait une lettre à tous ceux qui ont assisté au dialogue des partenaires de développement (plus les Ambassades) et demandez-leur si elles seraient prêtes à fournir un soutien financier aux célébrations du 50e anniversaire de l'Ombudsman en Afrique et au 5e AG, où la célébration serait utilisée comme une occasion de réfléchir sur la contribution et l'impact de l'institution de l'Ombudsman sur le continent. Cette lettre sera rédigée à la veille de la journée du travail mardi prochain (1er Mars). La lettre devrait également poser des questions de parrainage des réunions régionales.

Le Prof Reddi parla ensuite, soulignant qu'elle soutenait l'idée du Président de la combinaison de réunions/conférences et formations régionales. Surtout à la lumière du budget actuel du CROA, qui a été déjà partiellement engagé à payer les salaires d'un certain nombre de rendez-vous, commençant avec ceux destinés à l'arrivée du nouveau Directeur. Par conséquent, il y aurait des fonds limités laissés pour financer toutes les activités examinées. Si des réunions régionales pourraient faire partie des formations, ce serait utile que le CROA ait un budget pour couvrir les formations.

Le Président a souligné que cela avait toujours été l'idée du Centre: pour amener les gens dedans et d'organiser divers événements et formations autour de cette confluence. Cela a ensuite donné au Dr Devenish un mandat très clair, dit-elle. Les activités de formation pourraient inclure un après-midi entier pour discuter de la coordination/fonction administrative des régions. Le Centre pourrait alors prétendre à juste titre que cela a été la recherche appliquée. Cela pourrait être mis en pratique avec la formation arabe.

En outre, le Président suggère que le CROA puisse avoir quelqu'un de l'AOMA pour ouvrir la formation arabe, en vue de faire un peu de publicité autour de l'institution de l'Ombudsman. Mme Amin a répondu à la demande du Président confirmant qu'elle était prête si elle était invitée à ouvrir la formation arabe en Egypte.

Résolution 12: Le Conseil convient que le Président de l'AOMA est prêt et disposé à venir ouvrir la formation arabe au Caire si elle est invitée et prise en charge par le Centre.

Le Prof Eddy a ensuite demandé si le Président serait prêt à prendre cela en avance et accepter d'avoir des discussions avec l'Egypte sur son éventuel adhésion à l'AOMA en passant dans ce pays?

Le Président a dit qu'elle appuyait cette suggestion. Peut-être, le Président pourrait en outre organiser également des réunions avec plusieurs autres membres du gouvernement. Elle a mentionné que, dans leurs échanges avec l'Ambassadeur de l'Egypte, ce dernier avait été très heureux de cette initiative.

M. Kula a ensuite soulevé la question de la demande du Secrétariat de l'AOMA pour que le CROA puisse soutenir l'AOMA dans la révision de sa constitution.

Le Président a suggéré que cette question pourrait être examinée après la pause-café sur base du fait que cela pourrait être vu pour sapin dans le Plan stratégique du CROA. [Pause thé/pause-café]

Après la pause the l'état d'avancement du CROA au DIRCO a été présenté. Ce rapport décrit les activités dans lesquels le Centre a été impliqué jusqu'à présent.

Les commentaires de DIRCO étaient qu'ils étaient satisfaits du travail du CROA, cependant, ils avaient quelques préoccupations, qui comprenaient:

La page Facebook du CROA et le site Web qui selon le pressentiment de DIRCO pourraient être utilisées plus efficacement pour générer un certain impact. Une façon de le faire, par exemple, serait en relatant des histoires comme celle à propos de la visite d'étude éthiopienne en Afrique du Sud. Pour DIRCO le travail du Centre doit être vu pour contribuer à la plus large Renaissance africaine et à la vision de l'UA pour un Afrique évoluée. Le média en ligne du Centre doit avoir un impact en ce qui concerne cette vision et doit également fonctionner pour fournir des informations et de recherche appliquée sur l'institution de l'Ombudsman pour améliorer le profil du Centre.

Le fait qu'il n'y avait pas de programme de formation sur le site du CROA, ni les dates des cours de formation

Le DIRCO voulait aussi voir des preuves sur l'impact de la formation.

DIRCO souhaitait recevoir les copies des travaux extérieures produit par le par le Centre.

La discussion du rapport du DIRCO a conduit à d'autres discussions sur les autres zones où il y avait place à l'amélioration. Le premier était les rapports annuels du Centre, qui pour le moment sont faibles. Ceux-ci devaient être produits par des professionnels. Le dernier doit également être modifié. À l'avenir, l'idée serait de produire un rapport annuel approprié que les gens puissent mettre sur leurs tables de café.

La deuxième question soulevée était le fait que le Centre avait besoin de développer sa capacité à devenir un Centre de ressource et de documentation pour les étudiants et les chercheurs.

La troisième question est celle du plan stratégique, qui devait être professionnellement annexé.

A ce stade, le Dr Tjipilica interrogeait sur la date du lancement du Centre à UKZN. Est-ce Mars 2011? Il a noté que dans le contexte historique au rapport du CROA à DIRCO il n'y avait aucune référence à la date, et que cela devrait être inclus.

Le Président a noté que l'état d'avancement du CROA au DIRCO avait déjà été adopté, mais elle a souligné que cela devrait être pris en compte dans la préparation du prochain rapport annuel qui pourrait fournir une information exacte sur les débuts du Centre.

Le Président a ensuite demandé à la Commission si elles étaient prêtes à adopter le rapport qui a été soumis au DIRCO.

[Le Conseil a agréé cela]

Le rapport activités et le développement du CROA a été brièvement présenté par le Dr Devenish. Ce rapport couvre les domaines suivants:

Les préparatifs pour la prochaine formation arabe au Caire, qui devait avoir lieu en Mars 2016, et à laquelle les délégués des 3 pays arabes: la Tunisie, la Libye et le Soudan étaient invité

Le progrès qui commence par l'extension de l'analyse comparative de l'étude juridique des systèmes.

La mise à jour régulière du site Web du CROA et ses comptes de médias sociaux

Le progrès vers la publication de 7e et 8e bulletins d'information du CROA.

Le Président a remercié le Dr Devenish pour le rapport ensuite elle a lancé le débat pour une discussion. La seule chose qui manquait était maintenant, a-t-elle repris, était le rapport financier. On ne sait pas où les dossiers financiers du Centre étaient depuis son transfert de la PPSA à l'Université. Le Président a noté que les situations financières du Centre devraient être disponibles à chaque réunion du conseil d'administration. Celles-ci devraient inclure un résumé décrivant combien a été dépensé depuis la dernière réunion et des dépenses prévues au cours du prochain trimestre. Cela devrait être achevé d'ici la fin de ce mois. À plus long terme, un rapport financier intégré serait également nécessaire.

Passant ensuite au Plan stratégique, le Président a suggéré que le Conseil puisse examiner le plan et identifier ce qui pourrait être récupéré pour l'achèvement d'ici la fin du prochain

exercice (31 Mars), selon quel calendrier et comment les divers membres du Conseil pourraient contribuer à ce processus.

Résolution 13: Dr Annie Devenish de passer par le plan stratégique et de compiler une liste des choses à obtenir rapidement pour avancer vers la réalisation avant la fin de l'exercice

Le Président a ensuite tourné son attention vers la prochaine formation arabe. Elle a demandé pourquoi seulement trois pays arabes ont été invités à participer à la formation. Pourquoi pas le Maroc?

M. Lwelela a expliqué que le Maroc ne faisait pas partie de l'AOMA. Une invitation a été envoyée à tous les bureaux arabes de l'AOMA, mais seule la Tunisie, la Libye et le Soudan avait répondu. En outre d'autres pays arabes avaient déjà participé plus tôt dans les formations françaises et anglaises

Le Président a ensuite demandé à propos du Sud Soudan si une invitation leur avait été envoyée.

M. Lwelela a expliqué que cela avait été fait mais qu'il n'avait pas répondu.

Le Président a souligné ici que le Sud-Soudan a été l'un des pays qui ont vraiment besoin de notre soutien. Elle a poursuivi en disant que la lettre d'invitation pour la formation arabe pourrait être envoyée par les ambassades des différents pays, comme le Soudan du Sud, à partir de laquelle le CROA n'avait reçu aucune réponse. Ceux qui sont hors du cadre sont très importants, at-elle souligné.

Résolution 14: Il a donc été décidé que le CROA étendrait son invitation à participer à la formation arabe à tous les pays arabes, non seulement ceux qui sont membres de l'AOMA, et qu'il utiliserait cette occasion pour les amener à s'y joindre. Il a également été décidé que Kevin Malunga devrait rencontrer le bureau Africain du DIRCO (en collaboration avec les Ambassades) et d'inviter tous les autres pays africains, y compris l'Egypte.

Conformément à cela le Président a souligné qu'ils avaient un duel de responsabilité pour les nations africaines émergentes. Le Vice-protecteur du citoyen a accepté de communiquer avec le bureau Africain pour avoir les ambassadeurs dans le conseil.

M. Lwelela a alors demandé l'avis du Conseil sur le report de la date prévue de la formation (Prévue pour Mars) a un mois afin de laisser suffisamment de temps pour les préparatifs supplémentaires et de permettre aux Libyens d'obtenir leurs visas. Il a également demandé au Conseil d'envisager de payer les coûts des autres pays auxquelles la formation arabe a été étendue?

Le Vice-protecteur a convenu de mettre en place la réunion avec les ambassadeurs. Il a également été convenu que le Secrétariat du CROA pourrait l'aider dans cette tâche en fournissant un projet de lettre qui pourrait être adressée au DG. En attendant, le CROA sera

en train d'envoyer des invitations

Le Président a ensuite demandé si le Conseil était disposé à parrainer les pays qui ne sont pas membres de l'AOMA pour assister à la formation.

Mme Traoré a répondu par l'affirmative.

Résolution 15: Le Conseil du CROA accepte de parrainer les pays arabes non membres pour participant à la formation arabe.

Le Président a également noté que la formation, à partir d'un point de vue des statistiques, le CROA nécessite pour commencer par se fixer des objectifs, soit x nombre de fonctionnaires formés par an. Pour faire avancer les choses, ils auront besoin de parler immédiatement au formateur et fixer une date très précise. La prochaine étape serait de confirmer que Mme Fozia Amin serait disponible pour ouvrir la formation à la date nouvellement décidée. Tout cela devrait être communiqué dans les prochaines 48 heures. Le Conseil aurait également besoin de voir ce à quoi ressemble le contenu de la formation et veiller à ce que cela soit fait professionnellement.

Mme Traoré a ensuite demandé si, en plus de l'arabe et le français, si une formation a été faite en portugais. Le Président a confirmé que la formation en portugais a eu lieu en décembre 2014.

A l'avenir le Président a souligné que les activités de formation nécessitent d'être continue et incorporer des niveaux de base, intermédiaire et celui avancé. Elle a rappelé au Conseil que le CROA devait également former des formateurs. Par conséquent, il était nécessaire d'évaluer «où nous en sommes en termes de progrès», a-t-elle dit.

Se référant au prix du meilleur Ombudsman bien sûr, le Président a déclaré que cela était censé être une référence pour le CROA. Cependant l'Université a refusé de l'accréditer. Il était nécessaire de donner suite à cela. Elle a souligné que le matériel de formation ne pouvait pas être accrédité si la personne qui fournit la formation n'a pas été officiellement formatrice. Nous devons être en mesure de montrer ce processus nous allons mettre en place pour «s'approprier» la formation, a-t-elle soulignée.

Le Président a ensuite mentionné que l'École UCT de la gouvernance avait commencé comme le CROA, mais ont maintenant accrédité leurs propres cours. Peut-être que l'équipe du CROA pourrait les rencontrer et s'y référer, a-t-elle suggérée. Le Conseil souhaitera peut-être aussi envisager de les coopter dans le conseil du CROA où ils pourraient aider à la professionnalisation de notre formation. En effet, il était très important pour la formation des participants de savoir que leur formation signifie quelque chose; que cela est reconnu, et fourni un pilier solide pour la poursuite du développement professionnel.

A ce stade, le Président a suggéré une autre chose à gagner rapidement: pour le CROA faire de la publicité en utilisant les règles de l'Université pour les formateurs. Cela signifierait que le Centre n'aurait pas à avoir différents formateurs par cours car ils auraient un champ de

travail élargi. Le CROA pourrait alors annoncer une fois, et les gens pourront demander à être accrédité. Le Centre serait toutefois obligé de suivre leurs propres procédures internes et de certifier les personnes en fonction de ces règles.

Enfin, le Président a noté que le Centre devrait également se pencher sur l'Institut de l'Administration Publique (IAP) pour les futures possibilités de financement pour la formation.

Passant à la question de la révision du Plan stratégique du CROA (ST), le Président a noté que le CROA avait encore environ 5 millions de dollars en fonds dans leur compte, et a également été en attente de la réception de la dernière tranche de 7 millions du DIRCO bientôt. Il était alors nécessaire; vers août cette année; que le CROA puisse avoir un plan stratégique de 5 ans en place pour le soumettre à la réunion de la Renaissance africaine. Ce plan stratégique devrait parler du modèle de financement du CROA. En termes de durabilité, en ce qui concerne la formation, peut-être plus tard certains pays peuvent être en mesure de payer pour leur propre formation, a-t-elle suggérée, et nous pourrions introduire des modèles de recouvrement des coûts.

Le Président a ensuite demandé au Conseil d'adopter le rapport du directeur ad interim. Le Prof Eddy a répondu par affirmation.

Le Dr Tjipilica a soutenu cela aussi.

[Le rapport de la Directrice ad intérim est accepté]

Par la suite, le Président a demandé s'il y avait d'autres sujets de discussion.

M. Kula a ensuite fait référence à la note de la réunion de la Côte-d'Ivoire, qui a appelé à la création d'un Comité permanent sur la conception des programmes et la formation ainsi que la mise en place des TDR

Le Président a noté qu'il y avait, dans le passé, eu une proposition pour un comité permanent de la recherche à établir. Un tel comité pourrait être en mesure d'aider à l'élaboration des TDR.

Le Vice-protecteur a ensuite fait une autre suggestion à cet égard que peut-être l'AOMA / le CROA pourrait approcher l'Autorité de qualification de la RSA en particulier leur comité permanent de formation à cet égard.

En ce qui concerne l'étude de l'analyse comparative élargie, il a été demandé / suggéré qu'un projet de rapport pourrait être présenté vers Juillet.

Président: quelques remarques qui ont besoin d'être pris en charge avant la fermeture

[Aucun n'a été soulevé]

En conclusion, le Président a remercié tous les membres du Conseil pour leur participation, la présence et l'intérêt continu ainsi que son engagement de travail à l'AOMA. Elle remercie également Franky pour la préparation de la réunion, ainsi que le Dr Devenish, et le Prof

Reddi pour son soutien de fond et d'encouragement pour le Centre, l'équipe du PPSA; M. Kula et les autres, l'équipe de soutien des Ombudsmans accompagnant les membres du Conseil ainsi que les traducteurs.

[La séance est levée]

ADV. TN. MADONSELA
CHAIRPERSON: AORC BOARD
PUBLIC PROTECTOR, REPUBLIC OF SOUTH AFRICA

DATE